Rapport n°

Règlement d'intervention de la Région

Fonction n°1 : Formation professionnelle et apprentissage

Sous-fonction n°11 : Formation professionnelle

Programme n°70 : Structures d'accueil d'information et d'orientation

(AA)

OPERATION 2 : MISSIONS D'INFORMATION POUR LA FORMATION ET L'EMPLOI (MIFE)

OBJECTIFS GENERAUX

Les Missions d'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE) sont des structures de proximité auprès desquelles les publics non scolarisés peuvent accéder à une information et un conseil en orientation professionnelle de qualité. En 2013 la Bourgogne compte deux MIFE, localisées sur les zones de l'Autunois et de la Bresse louhannaise. La MIFE de la communauté du Creusot Montceau, a intégré en 2012 une structure locale dénommée Agire.

La Région souhaite contribuer au soutien du fonctionnement de ces structures, qui constituent également un réseau privilégié de veille au plus près du territoire en matière d'identification des besoins des publics et d'adéquation entre emploi et formation, en relation avec le Centre Régional de Ressources (C2R).

OPERATIONS AIDEES

Fonctionnement d'une Mission d'Information pour la Formation et l'Emploi sur une zone géographique déterminée avec pour objectif :

- d'accueillir et d'informer sur l'emploi et la formation tout public qui n'est plus scolarisé (salariés, demandeurs d'emploi jeunes ou adultes),

- d'aider, de conseiller, d'orienter et de guider tout public demandeur tout au long de son parcours, si besoin est, en le mettant en relation avec les organismes spécialisés adéquats.

En liaison avec le Centre Régional de Ressources Travail-Emploi-Formation dont elle est le relais territorial :

- de constituer, à cette fin, un fonds documentaire et de ressources à partir des éléments fournis, entre autres, par les organismes cocontractants et partenaires,

- de faire connaître, d'animer l'offre de formation à destination des entreprises et du grand public, au moyen d'actions de promotion et par la création et la diffusion d'outils de communication,

- de recueillir et de formuler les besoins locaux en matière d'emploi et de formation pour contribuer à la définition des politiques du Conseil régional.

Afin de favoriser la cohérence dans les informations et le suivi offerts au public accueilli, la MIFE conduit ses fonctions avec les partenaires locaux, départementaux et régionaux et notamment :

- Pôle Emploi,
- les services du Ministère de l'Education nationale et plus particulièrement, les services de l'ONISEP,
- le Centre Régional de Ressources Travail-Emploi-Formation.

BENEFICIAIRES

Les associations ou structures publiques portant les Missions d'Information pour la Formation et l'Emploi.

NATURE DE L'AIDE

- participation au fonctionnement de la structure,
- soutien à la réalisation de projets spécifiques, destinés à développer les politiques régionales.

CONDITIONS DE RECEVABILITE

L'association bénéficiaire développe une comptabilité qui lui permet de rendre des comptes spécifiques aux fonctions de la MIFE.

PROCEDURE

- Dossier à adresser au Président du Conseil régional.

- Instruction par les services du Conseil régional de Bourgogne.

- Décision du Conseil régional en séance plénière ou en commission permanente.

- Conventionnement, suivi, évaluation.